

MAIRIE DE FAYET
Allée de la Ringarde
12360 FAYET

COMPTE RENDU SE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 septembre 2022

Le 23 septembre 2022 à 20H30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND.

Étaient présent : Monsieur CRETTE Maxime, Monsieur NOUVEL Benoît, Monsieur NOUVEL Michel, Madame CAZABONNE Arlette

Absent excusé : Monsieur OLIVIER Serge, Madame Fabre Monique, Monsieur COT Dominique

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur NOUVEL Benoît

ORDRE DU JOUR

- 1- Délibération sur les différentes subventions pour l'exercices 2022
- 2- Décision modificative du budget M49
- 3- Questions diverses.

1. Délibération sur l'attribution des différentes subventions pour l'exercices 2022

Monsieur le Maire propose de définir les subventions pour 2022

Ayant fait la demande :

Comité des fêtes de Fayet

Comité des fêtes de La Roque

A.P.E de l'école des Tilleuls de Fayet

Amicale des sapeurs Pompier de Camares

Monsieur le Maire propose de continuer sur la base des années précédentes et demande à réfléchir sur une nouvelle donne à partir de 2023.

Donc est proposé au vote pour 2022 :

50 € par jour de fêtes (dates sur affiches) pour les comités des fêtes

500 € pour l'APE

100 € pour l'amicale des sapeurs-pompiers de Camares

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité ces montants de subventions.

2. Décision modificative du budget M49.

Monsieur le Maire demande au conseil d'apporter une décision modificative au budget M14 afin de régulariser les mises en non-valeur demandé par le trésor public.

La D.M. s'articulera comme suit :

Fonctionnement dépenses opération 023

Voté 36 531.00€

DM – 1 976.00 €

Nouveau montant = 34 555.00 €

Investissement recettes opération 021

Voté 36 531.00€

DM – 1 976.00 €

Nouveau montant = 34 555.00 €

Investissement dépenses opération C/2315-32

Voté 83 299.00 €

DM – 1 976.00 €

Nouveau montant = 81 323.00 €

Soit un nouveau total au 23 de la section investissement dépenses de 86 323.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision modificative.

3. Questions diverses.

Traversé de La Graverie → l'analyse de vitesse a été réalisé, il en ressort les points ci-dessous :

Situation initiale :

Sens Fayet Cenomes : 85.3 % de véhicules en excès de vitesse avec une vitesse moyenne de 75 km/h

Sens Cenomes Fayet : 78.4 % de véhicules en excès de vitesse avec une vitesse moyenne de 71 km/h

Vitesse (km/h)	Sens 1			Sens 2		
	Nb de véhicules	%	% cumulés	Nb de véhicules	%	% cumulés
0 à 30 km/h	104	3,51	3,5	82	2,92	2,9
30 à 40 km/h	92	3,1	6,6	132	4,71	7,6
40 à 50 km/h	238	8,03	14,6	394	14,1	21,7
50 à 60 km/h	754	25,4	40	854	30,5	52,2
60 à 70 km/h	1043	35,2	75,2	880	31,4	83,6
70 à 80 km/h	554	18,7	93,9	345	12,3	95,9
80 à 90 km/h	144	4,86	98,8	79	2,82	98,8
90 à 100 km/h	24	0,81	99,6	26	0,93	99,7
100 à 110 km/h	9	0,3	99,9	11	0,39	100
110 à 255 km/h	2	0,07	100	1	0,04	100

Avec dispositifs provisoires :

Sens Fayet Cenomes : 17.6 % de véhicules en excès de vitesse avec une vitesse moyenne de 52 km/h

Sens Cenomes Fayet : 16.8 % de véhicules en excès de vitesse avec une vitesse moyenne de 51 km/h

Vitesse (km/h)	Sens 1			Sens 2		
	Nb de véhicules	%	% cumulés	Nb de véhicules	%	% cumulés
0 à 30 km/h	356	12,2	12,2	492	17,9	17,9
30 à 40 km/h	1007	34,6	46,8	902	32,8	50,7
40 à 50 km/h	1035	35,6	82,4	894	32,5	83,2
50 à 60 km/h	401	13,8	96,2	365	13,3	96,5
60 à 70 km/h	93	3,2	99,4	77	2,8	99,3
70 à 80 km/h	12	0,41	99,8	14	0,51	99,8
80 à 90 km/h	2	0,07	99,9	4	0,15	100
90 à 100 km/h	2	0,07	100	2	0,07	100
100 à 255 km/h	0	0	100	0	0	100

Point sur les crédits encours sur la commune

4 crédits se sont terminés sur 2022 pour un montant total de remboursements de 27 290.22€ par an. Les remboursements de crédits pour la commune s'élèveront encore à près de 62 000€ pour 2023. Les prochaines fins de crédits seront pour fin 2025 et libèreront 9 300 €. Cela nous laissera une marge de manœuvre pour les travaux cœur de village prévu à partir du second semestre 2024.

Points trésoreries

La situation est revenue à la normale et donc nous n'avons pas eu recours à la ligne de trésorerie.

Projet photovoltaïque sur le futur bâtiment de rangement

Le parc des grands Causses a le sujet en main, à suivre.

Réunion au département avec Monsieur Le Président Arnaud Viala (à Rodez le 05/09/22)

Tout d'abord encore merci à Monsieur le Président pour sa disponibilité.

Monsieur le Président s'est intéressé à tous les projets que Monsieur le Maire lui a présenter, il en a pris note et les suivra de prêt afin d'y apporter les meilleures réponses et solutions.

Réunion projet cœur de village 2024

Une réunion de lancement a eu lieu le 12/09/2022 à la mairie de Fayet en présence du département et d'Aveyron Ingénierie, il s'agit tout d'abord de remettre à jour le schéma directeur de la commune, objectif fin février.

Situation de crise sur les granulés pour la nouvelle chaudière Ecole/Mairie/Cantine/Bibliothèque

Besoin 4.5 T, actuellement 1 T de dispo, la mairie travaille sur le sujet.

Pas de risque sur le chauffage, d'autres solutions provisoires sont possibles.

Pour information entre la réunion et e jour la mairie a trouvé les 4.5 T nécessaires au remplissage du silo et a une sécurité de 2 T de plus.

Formation 1^{er} secours

Monsieur Le Maire et le conseil municipal vont mettre en place avec l'aide des sapeurs-pompiers un accès à une formation de premiers secours.

Cette formation sera financée par la mairie. Elle sera limitée en nombres de places total et en nombres de personnes par villages et hameaux.

Dans un premier temps une inscription en mairie sera nécessaire **(après annonce officielle dans les journaux)**

Selon le nombres de personnes intéressées un tirage au sort sera effectué.

L'idée est de former pour 2022 20 personnes, et un autre groupe sur 2023 tout en proposant une mise à niveau tous les ans des gens déjà formés.

Tous les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire clôture la réunion à 21H35.